



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

PEDT, qui pense quoi ?

Dans le cadre de l'agenda social un point d'étape concernant le futur PEDT a eu lieu vendredi 29 janvier 2021. Ce nouveau projet commencera en septembre 2021 et ce pour une durée de 5 ans. Il devra être adopté lors du conseil de Paris en juin 2021. **Le SUPAP-FSU a rappelé l'obligation qu'il soit présenté, au préalable, en Comité Technique de direction et soumis à l'avis des organisations syndicales...ce qui n'était même pas envisagé par la direction !**

Pour l'heure nous restons particulièrement dubitatifs quant aux avancées possibles que ce projet apportera aux agents de terrain.

D'un côté nous avons une administration qui analyse, organise consultations, concertations avec groupes de travail, définit axes stratégiques, objectifs opérationnels et schéma de gouvernance avec une ambition louable mais tellement éloignée des réalités de terrain auxquelles les agents sont quotidiennement confrontés. De l'autre nous constatons, de manière récurrente, des situations qui nous alertent sur un déficit de moyens, une paupérisation des pratiques, un découragement des personnels, une absence de reconnaissance et de valorisation des compétences.

En tant que syndicat, avec ce tract, comme l'administration nous l'a conseillé, nous réitérons notre contribution à ce futur PEDT et rappelons avec insistance ce que nous ne cessons de constater, d'analyser et de formuler :

Une réalité de terrain dégradée et absolument insatisfaisante !

- Du personnel en contact direct avec les enfants peu ou mal formé (moins de 39% d'agents formés au BAFA, brevet prévu pour la pratique occasionnelle de l'animation...alors qu'il en faut 80% pour simplement respecter la réglementation !). Et toujours pas de formations diplômantes ! [ICI](#) ou [ICI](#)
- Un nombre conséquent, et en augmentation constante, d'agents précaires confrontés à une absence décourageante de perspectives professionnelles. [ICI](#) ou [ICI](#)
- Des difficultés constantes de stabilité dans les équipes dues au manque de personnel et/ou aux conditions peu attractives ou sous dimensionnées de recrutement. [ICI](#) ou [ICI](#) ou [ICI](#)
- Des sous-effectifs chroniques partout par l'absence de remplacement des agents absents malgré l'existence de cellules...qui n'ont pas de remplaçants. [ICI](#) ou [ICI](#)

- L'absence de temps de réunions avec le « partenaire » Éducation Nationale, et même entre les différents acteurs Ville entre eux (animateurs-ASEM-PVP, etc...). Un exemple, 3 fois 1h30 annuelles de réunions entre ASEM et animateurs...obtenues 5 ans après la mise en œuvre de l'ARE ! [ICI](#)
- La question de l'hygiène des enfants en maternelle non prise en considération sur les temps d'interclasse et de centre de loisirs extrascolaire. [ICI](#) ou [ICI](#)
- Les difficultés d'anticipation, d'obtention et de pérennisation de postes pour les enfants à besoin particuliers, ainsi que la formation insuffisante des agents pour prendre en charge ces enfants. [ICI](#) ou [ICI](#)
- L'absence de temps de préparation. Comme si l'animation ne nécessitait aucune réflexion, ni documentation, ni préparations préalables. Un acte qui advient comme par enchantement ! Dans les faits soit on ne pense ni ne prépare quoique ce soit et, exigence et qualité ont peu de chance d'être au rendez-vous ! soit l'on prend sur son temps personnel un peu, beaucoup, beaucoup trop et bien trop souvent pour remplir ses missions de manière professionnelle !!! [ICI](#) ou [ICI](#)
- La perte d'expertise liée au démantèlement des centres ressources centraux, notamment citoyenneté et environnement...alors que c'est précisément l'un des axes stratégiques de ce nouveau PEDT ! [ICI](#) ou [ICI](#)
- L'absence de valorisation de l'expertise éducative pour les personnes ressources et notamment une prime dérisoire pour les missions Espace Lecture. L'impossibilité de progression de carrière hors l'administratif et le management. [ICI](#) ou [ICI](#)
- L'absence de prise en compte, à ce jour, de notre demande d'intervention des animateurs lecture sur temps scolaire via un cycle de travail à 35h et l'accès à la catégorie B. [ICI](#) ou [ICI](#)
- Des conditions de travail et d'accueil en constante dégradation l'été, mais aussi pendant les petites vacances avec des regroupements de centres toujours plus nombreux. Dégradations encore amplifiées avec les départs et arrivées échelonnés. [ICI](#) ou [ICI](#)

Penser, un privilège réservé ?

Tous ces points concernent en premier lieu celles et ceux qui au final se retrouveront face aux enfants et adolescents. Dans ce dispositif fortement participatif d'élaboration du PEDT ce seront cependant les dernières personnes à être éventuellement associées et dont la parole sera écoutée.

Celles et ceux qui sont au cœur de l'acte éducatif « là où ça fait événement », là où ce qui se passe devrait être la quintessence de ce qui s'est au préalable pensé, sont actuellement « la dernière roue du carrosse » ! Et ce en termes de collaboration et de considération !

Comme si nous pouvions faire l'économie de « ce maillon », de ce "dernier degré" de la chaîne. Comme si toute la dynamique actuellement en cours exonérait de la pensée de l'acte éducatif comme valeur en soi et de la prise en considération de celles et ceux qui la mettent en œuvre. Terrible paradoxe qui nous alerte sur le fait que ce qui devrait être au cœur de nos préoccupations se trouve relégué en annexe !

A la DASCO l'acte éducatif est un impensé. D'une part le fait que le cadre, et uniquement le cadre, dans lequel il se réalisera soit pensé apparaît, à l'administration, comme une condition suffisante à son

existence. De l'autre l'absence de considération de « l'agir » comme nécessitant de la pensée, relègue cet acte à une simple exécution de tâche maintenant ainsi les professionnels de terrain à un faible niveau de réflexion. Ainsi se légitiment les constats cités précédemment. Autrement formulé : **en maintenant l'acte éducatif comme n'ayant pas de légitimité à être pensé, on maintient les personnels en charge de cet acte comme des incapables à penser et on s'exonère des moyens nécessaires à une politique éducative digne de ce nom !**

Le risque de l'impensé

Le risque est le suivant : que rien ou presque ne change pour les acteurs du terrain et par là même pour les usagers en dépit de tout l'énergie déployée en amont de la pyramidale bien pensance ambiante.

Que la fracture s'élargisse entre celles et ceux qui s'offrent la possibilité de penser et celles et ceux qui, quelles que soient les conditions, seront priés de bien vouloir exécuter ce nouveau PEDT tellement collaboratif et attractif ! Un risque qui n'est pas sans conséquences. Le sentiment de déconsidération insidieusement se répand et s'apparente à du mépris et le mépris engendre bien des frustrations, du ressentiment et de la colère.

Pour que ce nouveau dispositif soit une réussite il doit entraîner l'adhésion de celles et ceux qui sur le terrain se l'approprient et le feront vivre. Appropriation et adhésion découlent de la possibilité de construire et partager du sens et pour cela il faut pouvoir élaborer une pensée réflexive ! Aïe ! Aïe ! Aïe ! S'il faut, en plus de trouver les moyens nécessaires, accorder du temps (ç'est coûteux !) et le droit de penser aux agents de la catégorie C (c'est quand même plus confortable quand chacun reste à sa place !), où allons-nous !?!

Oui, c'est notre pensée : le service public se doit de proposer exigence et qualité pour toutes et tous, tant ses usagers que ses personnels.

Ici tout cela s'articule bien mal et nous renseigne sur une inadéquation forte entre les actes et ... les pensées !!!

DERNIÈRE MINUTE : nous apprenons que les parents-électeurs sont invités à se prononcer sur le prochain PEDT !!!

Bien évidemment ces derniers n'ont pas connaissance, voire conscience des problématiques en jeu. En qualité d'usagers la valeur de leur participation ne pourra en aucun cas exonérer l'administration de ses responsabilités en termes de choix éducatifs et d'absence de considération des personnels.

Paris, le 15 mars 2021

Blog internet du syndicat : <http://www.supap-fsu.org>

Mail du syndicat : SYNDICAT-supap-fsu@paris.fr